

COMMUNIQUE DE PRESSE

Débat à l'Agglo sur le PADD : Christophe Chaillou estime qu'il s'agit d'une nouvelle occasion perdue pour l'Agglomération :

A l'issue de la dernière réunion du conseil de communauté, Christophe Chaillou, Conseiller Général Maire de Saint Jean de la Ruelle, tient à réagir sur les conditions dans lesquelles s'est déroulé le débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

« Compte tenu des enjeux que représente ce document pour notre agglomération, j'avais souhaité avec d'autres élus de l'agglomération que le Projet d'Aménagement et de Développement Durable puisse faire l'objet d'un débat approfondi.

Le Président de l'Agglomération avait alors accepté, à notre demande, de reporter le débat initialement prévu en juin, afin de permettre d'organiser une concertation notamment au sein des conseils municipaux des communes de l'Agglomération.

Ce fut le cas dans de nombreuses communes.

A l'issue de cette concertation, il était convenu que les élus de l'agglomération puissent faire part de leurs remarques et propositions, au cours de la première quinzaine de septembre.

J'ai donc déposé, avec mes collègues maires de Boigny, Bou, Saint Pryvé Saint Mesmin et Semoy, une série d'amendements qui ont été transmis, dans les délais, avec l'ordre du jour du conseil de communauté à l'ensemble des élus de l'agglomération.

De quoi s'agissait il ? :

Au-delà des remarques générales sur les faiblesses du document qui ne traite pas de la question fondamentale des solidarités et relations entre l'Agglomération et les territoires de la périphérie, nous souhaitons, en présentant ces amendements, préciser et renforcer par des propositions concrètes, certaines orientations sur des questions qui nous semblaient insuffisamment prises en compte, telles que :

- la question du logement, et plus particulièrement la nécessité de rééquilibrage de la construction de logements sociaux sur le territoire de l'agglomération (et notamment le rattrapage pour les communes qui n'ont pas atteint les objectifs quantitatifs prévus par la loi) et de prévoir une véritable politique foncière. Nous proposons notamment de reprendre la proposition, présentée par les « sages » du Conseil de Développement, de mise en place d'un établissement public foncier, sur le territoire de l'agglomération, comme il en existe dans de nombreuses agglomérations.

- Les transports publics et la nécessité de prendre en compte tous les modes de déplacement et de développer les complémentarités entre les réseaux de transports publics sur le territoire de l'agglomération, mais également avec les territoires limitrophes. Il s'agissait également de rappeler la nécessité d'engager une réflexion sur le développement des futures lignes de tramway et la complémentarité du réseau de transport avec l'étoile ferrée.
- L'emploi et notamment le développement et le soutien aux dispositifs d'économie solidaire(régies de quartiers, structures associatives...).

Il s'agissait d'une démarche constructive .

Je ne peux que déplorer que, dans le cadre d'un débat confus et non maîtrisé, ces amendements aient été systématiquement écartés au profit d'amendements et sous-amendements, ni préparés, ni écrits, proposé par certains élus, au mépris des règles qui avaient été fixées préalablement et qui auraient permis un débat constructif.

Cette attitude sectaire est en effet tout à fait préjudiciable au fonctionnement de notre Agglomération et ne peut que laisser craindre pour les débats à venir, notamment sur le Schéma de Cohérence Territoriale ».